



Compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2019

L'An Deux Mille Dix Neuf

Le 21 mars à 18 h 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Monsieur ROSELEUX Jean-Paul, Maire

Etaient présents :

Martine OLIVIER, Marcel CHATELAIN, René RAVEL, Adjoints,

Mesdames : Annick BENTZ, Murielle BERNAILLE, Catherine CHOPIN, Madeleine GABRIEL, Marie-Christine GARAPON, Sandrine GAUDEFROY, Corinne HERBLOT, Anita NIVAL.

Messieurs : Marc BRODIN, Michel CHAIR, Didier FORTIER, Daniel LEDUC, Franck LEMAIRE, Lahcen MIRI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : David BAUDRY, Edwige POIX, Gilbert LEGRAND,

Jean-Claude CONVERSAT donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX
Katia CHARLES donne pouvoir à Lahcen MIRI.

Catherine CHOPIN et Madeleine GABRIEL sont désignés assesseurs.
Michel CHAIR est élu secrétaire de séance.

Murielle GIVRY, Directrice Générale des Services et Sylvie SMAGGE forment le personnel administratif.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROSELEUX, Maire, le Conseil Municipal a :

- Approuvé à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2019,

Puis, sous la présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le compte administratif « commune » 2018,

Puis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROSELEUX, Maire, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le compte de gestion « commune » 2018,
- Affecté le résultat 2018 du budget communal,
- A rendu un avis sur l'épandage de fientes sur le hameau de Villemoyenne,
- Modifié le règlement de la salle Maurice Denis,
- Modifié la délibération initiale instaurant le nouveau régime indemnitaire en créant de nouveaux groupes de cotations,
 - Décidé d'amener son soutien à la candidature de La Ferté-Milon au concours télévisé « Le village préféré des français »,
 - Décidé d'autoriser le Maire à prendre un arrêté d'interdiction de fumer devant les écoles primaires et élémentaires (privées et publiques).

La séance est levée à 19 h 15.



Le Maire,

Jean-Paul ROSELEUX